

répétition de celui de 1586, mais on y voit figurer 'des tapisseries ainsi mentionnées : « Diverses pièces de tapisseries en lesquelles est l'histoire de la Nativité de Nostro Dame et l'Annonciation.— Un grand tapis façon de Turquie pour parer le marchepied de l'Haus-tel. — Ung vrai tapis de Turquie naguères acheté par le Chapitre de Messire Jehan Puy. — Item une pièce de tapisserie naguères achetée par le Chapitre où est présenté le mystère de la Passion de Nostre Seigneur. » Le nombre des pièces d'argenterie a aussi augmenté dans une certaine proportion et il y a davantage de livres dont l'un, un bréviaire a été donné par M. Jehan Faure.

En 1601 S le Trésor reçoit une nouvelle accroissance et on

« pour les soubassements en argent vermeil doré des images de saint Jean et de saint Etienne pesant 9 marcs, 3 onces. L'image de saint Jean avait un poids de 21 marcs, 4 onces et celle de saint Etienne 20 marcs » (Reg. cap., liv. LXV, 24).

Le 28 mai de la même année, le Chapitre avait acheté une paix d'argent en forme de fleur de lis, où sont gravés un crucifix et autres mystères de la Passion, pesant 3 marcs, 2 onces à raison de 12 écus le marc.

Le 28 novembre 1597, l'orfèvre Henry Megret monta les deux *bourdons* d'argent de la cathédrale et y grava les armes de l'église.

i Le 8 juillet 1600, le Chapitre paya 90 écus pour trois *effigies d'alebastre* représentant saint Jean et saint Etienne.

Le 26 janvier 1609, le Chapitre fait faire deux bassins d'argent vermeil doré du poids de 10 marcs, 5 onces à raison de 30 livres le marc.

Le 9 janvier 1611, on refait le fameux *râtelier* de la cathédrale qu'on plaçait (levant le maître-aulel ; c'était un grand candélabre, formé de deux colonnes en bronze soutenant un entablement sur lequel étaient rangés sept chandeliers égaux de même métal. L'archevêque avait seul le droit de passer sous ce râtelier; on pense que c'était un emblème des sept églises d'Asie d'où l'église de Lyon prétendait descendre.

Il en a existé de temps immémorial dans les églises Saint-Jean et Saint-Etienne. Les protestants les enlevèrent le 30 juillet 1562 et Barthélémy de Gabiano les fit transporter au château de la Rigaudière. Le Chapitre, pour conserver l'ancienne tradition, « fit faire le 19 janvier, à prix fait, le grand chandelier ou candélabre à deux colonnes, avec la corniche en moulures et sept chandeliers au-dessus, pour mettre devant le grand autel, du plus beau laiton qui se pourra se trouver avec les armes du chapitre des deux côtés du piédestal, moyennement 12 sols pour chaque livre de cuivre (Reg. cap., liv. LXVIII, f. 331).

Le 11 juillet 1611, on fait un calice d'argent pour l'église Saint-Etienne ; Le 16 octobre suivant, on en fait un second en remplacement de celui qui a été perdu. Il pèse 2 marcs, 1 once.

Le 25 février de la même année, Pierre Basset avait présenté au Chapitre au nom de M. Claude de Chalmazel, chevalier de l'ordre du roi, héritier de M. Claude de Chalmazel, doyen de l'église, la chapelle d'argent du défunt, consistant en un crucifix, deux chandeliers, un calice, deux burettes et une paix tout d'argent doré, avec deux coussins de satin rouge en broderie aux armes du défunt et dont celui-ci a fait don à l'église.

Le 4 mars de la même année, le Chapitre avait ordonné « que la chappe et les